

PARTIE 3

DISPOSITIF DE SUBVENTION

Critères d'attribution

L'APPEL À PROJET LANCÉ PAR L'ANSSI

2021

- Volet cybersécurité du **plan France Relance**
- Appels à projets par l'ANSSI pour les collectivités depuis septembre 2020
- Objectif : accompagner davantage les communes et communautés de communes les plus petites (- de 3 500 habitants)
- Lancement d'un nouveau dispositif pour développer des produits et services de cybersécurité mutualisés dans ces collectivités (fin mars 2022)
- Nécessité d'autant plus importante avec la transcription en droit français de la directive européenne NIS 2 (courant 2024)

BÉNÉFICIAIRES

Prioritairement :

- Communes $\leq$ **3 500 hab**
- Établissements publics $\leq$ **30 000 hab**



Élargissement possible en fonction des crédits disponibles

SOLUTIONS ET PLAFOND DES DÉPENSES

Aide à hauteur de 50% du coût TTC
d'achat et/ou de mise en place des solutions suivantes :

SOLUTIONS	PLAFOND TTC DES DÉPENSES
Achat d'un nom de domaine sécurisé (<i>min 3 ans</i>)	90 €
Création et hébergement de boîtes mails sécurisées (<i>min 3 ans</i>)	100 € par boîte mail avec un espace de stockage minimal de 10 Go
Acquisition et mise à jour d'antispam (<i>min 3 ans</i>)	200 € par poste de travail
Acquisition et mise à jour d'antivirus (<i>min 3 ans</i>)	150 € par poste de travail
Acquisition et mise en place de gestionnaires de mots de passe	40 € par poste de travail
Mise en place de sauvegardes sécurisées et souveraines (<i>min 3 ans</i>)	160 € par poste de travail
Mise en place de solutions d'authentification forte	100 € par poste de travail

L'aide est conditionnée à l'acquisition et la mise en œuvre de solutions françaises ou européennes de cybersécurité dont la liste indicative peut être consultée sur le site de l'ANSSI.

NOMBRE MAXIMUM DE POSTES DE TRAVAIL POUVANT ÊTRE ÉQUIPÉS

	NOMBRE MAXIMUM DE POSTES
COMMUNES	
Inférieure à 500 habitants	2 postes
Entre 501 et 1 500 habitants	4 postes
Entre 1 501 et 2 500 habitants	6 postes
Entre 2 501 et 3 500 habitants	8 postes
+ 3 500 habitants (en fonction des crédits disponibles)	10 postes
ÉTABLISSEMENTS LOCAUX	
Inférieure à 15 000 habitants	4 postes
Entre 15 001 et 30 000 habitants	10 postes

DEMANDE DE SUBVENTION

Par mail : cybercommunes@cdg76.fr

Par courrier postal : CDG 76 – Service informatique – 40 Allée de la Ronce – 76230 Isneauville

Avant le 30 septembre 2024

- Avant l'engagement des prestations
- Notification d'une convention de subvention
- Réalisation des prestations au plus tard 3 mois après la notification de la convention de subvention



PIÈCES À FOURNIR

Lors du dépôt du dossier

- **Diagnostic du système informatique** de la mairie ou du siège de l'établissement réalisé par la Gendarmerie Nationale ou les services du Centre de Gestion ou un prestataire extérieur spécialisé
- **Devis des prestations à réaliser** précisant :
 - nom et coordonnées du prestataire informatique
 - nom des solutions proposées
 - nom et coordonnées des éditeurs des solutions
 - date prévisionnelle de mise en œuvre

Lors de la demande de versement de la subvention

- **Facture acquittée** par la commune ou l'établissement public reprenant les mentions précisées dans le devis

NOS SERVICES RESTENT À VOTRE ÉCOUTE

